Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023

Affiché le

ID: 022-212201156-20230517-D2023_03_16-DE

COMMUNE DE LANRIVAIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2023

Nombre de membres afférents

Afférents	11
au Conseil Municipal	
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 10 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

<u>Présents</u>: LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie, THOMAS Jean-

François, LE ROLLAND Annie Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : RAOULT Bruno

Secrétaire de séance adjoint : PERCHOC Héléna

DELIBERATION D2023-03-16 -Participation aux frais de fonctionnement de la Classe ULIS-

Madame Fabienne PAMPANAY, 1ère adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, fait part de la demande de participation aux frais de fonctionnement de la Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem pour un enfant de Lanrivain scolarisé en classe ULIS.

Le montant de la participation s'élève à 667 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix « Pour »,

- -ACCEPTE DE VERSER une participation de 667 euros au titre des frais de fonctionnement de la classe Ulis de St Nicolas du Pélem ;
- -AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification

Le 2 8 JUIN 2023

Le secrétaire de séance Bruno RAOULT Conseiller Municipal

Le Maire, Philippe LE JONCOUR